

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal **du 28 mars 2025**

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: DECHOZ Pierre, BEZIRARD Lionel, LOUNES Arlette, PETIT René, BOUQUERET Maryline, LEMONNIER Mélie, PETIT Yannick, SEBBAN Marc, VAILLANT Catherine, WACHEUX Cécilia, WALLECAN Philippe.

Pouvoirs : COULETTE Lucie donne pouvoir à DECHOZ Pierre
BOUELLE Alain donne pouvoir à BEZIRARD Lionel.

Absent(s) excusé(s):

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur DECHOZ Pierre, Maire
Le conseil municipal choisit pour secrétaire de séance Madame WACHEUX Cécilia

Approbation du compte rendu de la séance du 29 Janvier 2025

1- Vote du Compte Financier Unique

Le compte financier unique 2024 du budget principal est présenté et mis au vote par Monsieur SEBBAN Marc.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DECHOZ, Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes : 766 552.60€

Dépenses : 627 518.67€

Soit un excédent de 139 033.93€

Section d'investissement

Recettes : 56 612.77€

Dépenses : 124 357.46€

Soit un déficit de 67 744.69€

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

CFU Validé par le Conseil Municipal

2- Affectation des résultats de l'exercice

	RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2023	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023	RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024 DEPENSES RECETTES	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	BUDGET CCAS DISSOUS 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DES RESULTATS
Résultat de la section d'investissement	89 986,01 €		-67 744,69 €				22 241,32 €
Calcul du besoin de Financement	89 986,01 €		-67 744,69 €	-79 328,35 € 3 800,00 €	-75 528,35 €		-53 287,03 €
Résultat de la section de Fonctionnement	335 344,57 €		139 033,93 €				474 378,50 €
		335 344,57					

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		474 378,50 €
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement		
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		53 287,03 €
Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement		22 241,32 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		421 091,47€
Total affecté au c/ 1068 :		53 287,03 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Excédent à reporter ligne 001 : 22 241.32€

Excédent à reporter ligne 002 : 421 091.47€

Après en avoir délibéré par le conseil municipal, il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent à reporter ligne 001 recettes d'investissement : 22 241,32 €

Excédent à reporter ligne 002 recettes de fonctionnement : 421 091,47€

3- Vote des 3 taxes

Monsieur le maire propose de voter les 3 taux de taxes suivants :

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Taxe foncière bâti	46,26%	46,26%
Taxe foncière non bâti	57,05%	57,05%
Taxe habitation	17,48%	17,48%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter le vote des taux comme suit : Taxe foncière bâti à **46,26%** - taxe foncière non bâti à **57,05%**

- taxe habitation à **17,48%**

4- Vote de l'attribution des subventions aux associations

Monsieur le maire propose de voter les subventions suivantes :

<i>FLEP VANDRIMARE</i>	<i>6 700</i>
<i>CROIX ROUGE FLEURY/CHARLEVAL</i>	<i>200</i>
<i>ANCIENS COMBATTANTS VANDRIMARE</i>	<i>250</i>
<i>CENTRE DE LOISIRS VANDRIMARE</i>	<i>21 000</i>
<i>SEJOURS EDUCATIFS COLLEGE/LYCEE</i>	<i>100</i>
<i>RESTO DU CŒUR LOUVIERS</i>	<i>100</i>
<i>ASVA FLEURY/ANDELLE</i>	<i>200</i>
<i>ANDEL HANDICAP</i>	<i>100</i>
<i>FCPE COLLEGE FLEURY/ANDELLE</i>	<i>50</i>
<i>ANDELLE NATATION</i>	<i>100</i>
<i>ANDELLE RANDONNEE</i>	<i>50</i>
<i>OUTIL EN MAIN</i>	<i>100</i>
<i>VIEUX SEGMENTS</i>	<i>100</i>
<i>ASSOCIATION DES COUREURS DE L'ANDELLE</i>	<i>50</i>
<i>AMICALE DES SAPEURS POMPIERS</i>	<i>50</i>
<i>SOURCE ANDELLE</i>	<i>100</i>
<i>CFA VAL DE REUIL</i>	<i>300</i>
<i>RASED</i>	<i>200</i>
<i>FCF VANDRIMARE</i>	<i>200</i>
<i>COMITE DU SOUVENIR DE MORTEMER</i>	<i>50</i>

= 30 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter le vote de l'attribution des subventions.

5- Vote des participations aux syndicats

Monsieur le maire propose de voter les participations aux syndicats suivantes :

Sur proposition de Monsieur le maire :

<i>SRP Vandrimare Bourg Beaudouin</i>	<i>250 000</i>
<i>Conservatoire de Charleval</i>	<i>851</i>
<i>Classe Ulis</i>	<i>1 620</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter le vote des participations aux syndicats.

6- Vote du budget primitif 2025 de la commune

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES : 1 137 191,47€ DEPENSES : 1 137 191,47€

Section d'investissement :

RECETTES : 377 373,13€ DEPENSES : 377 373,13€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de 2025 arrêté comme suit :

En section de fonctionnement :

Recettes : 1 137 191,47 €

Dépenses : 1 137 191,47 €

En section d'investissement :

Recettes : 377 373,13 €

Dépenses : 377 373,13 €

7- Délibération concernant l'encaissement d'un chèque GROUPAMA

Monsieur le maire explique au conseil municipal l'assurance Groupama a pris en compte la demande de résiliation du contrat portant sur le véhicule immatriculé 7658YB27 PEUGEOT et a procédé au remboursement de la partie de la cotisation soit un chèque d'un montant de 447,16€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'encaisser le chèque d'un montant de 447,16€

Questions diverses

- Réunion Commission politique associative, sportive et communication – jeudi 13 mars 2025.
- Réparation du sol d'une des classes de la maternelle.

La séance est clôturée, par Monsieur le Maire Pierre DECHOZ, à 20h30.